

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-069 - Finances - Subventions au budget annexe Grand Parquet
- Exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	4
Suffrage exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	48
Contre	4

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017), Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUË, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Le budget principal de la Communauté d'agglomération verse une subvention de fonctionnement au budget annexe du Grand Parquet :

- En raison des investissements nécessaires à la pérennité de l'activité du Grand Parquet,
- Au titre des missions de service public administratif assumées par le Grand Parquet,
- En raison des contraintes particulières de fonctionnement de l'équipement (ONF).

Par ailleurs, le budget annexe du Grand Parquet porte depuis plusieurs années des travaux lourds de rénovation du site qui font l'objet de financements conséquents de la part du Département, de la Région, de l'Etat et du fonds Eperon. Toutefois, il apparaît nécessaire que le budget principal contribue également au financement de ces travaux importants par le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement.

Il est proposé à l'assemblée, pour l'année 2024, d'une part le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 770 000 €, soit un montant identique à celui versé en 2023 et, d'autre part, le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 506 750 € en complément des subventions très importantes reçues au fil des phases de travaux qui se sont déroulées ces dernières années pour mettre en valeur cet équipement communautaire.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 770 000 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 ;
- Approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 506 750 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 ;

- Préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 du budget principal d'une part au chapitre 65 pour la subvention de fonctionnement et d'autre part au chapitre 204 pour la subvention d'investissement ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide, à la majorité (4 contre : Mme Anne-Sophie GUERIN, MM. Nicolas PIERRET, Patrick GAUTHIER, Yann MOREAU et 4 abstentions : Mmes Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et MM. Olivier MAGRO, Cédric THOMA), de :

- Approuver le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 770 000 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 ;
- Approuver le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 506 750 € au budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 ;
- Préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 du budget principal d'une part au chapitre 65 pour la subvention de fonctionnement et d'autre part au chapitre 204 pour la subvention d'investissement ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **5 AVR. 2024**
Date de mise en ligne le **5 AVR. 2024**
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-069-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024